

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

1/ LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

A. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

1. Le Compte Administratif

Le Compte Administratif de l'année N retrace **l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire.**

Il **rapproche les prévisions** (autorisations) inscrites au budget (Budget Primitif + Décisions Modificatives) **des réalisations effectives**, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice, et **doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal** qui l'arrête définitivement par un vote en principe, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

2. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est **établi par le receveur municipal**, qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

B. LES GRANDS PRINCIPES BUDGETAIRES QUI REGISSENT LE COMPTE ADMINISTRATIF

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par **les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.**

C. DEROULEMENT DE LA SEANCE AU COURS DE LAQUELLE LE COMPTE ADMINISTRATIF EST PRESENTE

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que **le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote.**

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de 'absence du maire lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif doit en principe impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) avec :

- ⇒ la délibération en constatant l'adoption,
- ⇒ le compte de gestion,
- ⇒ l'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes),
- ⇒ la délibération d'affectation du résultat.

2/ LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	Taux d'évolution 2020-2021
Recettes de fonctionnement	3 474 659,09	3 680 828,81	6%
Dépenses de fonctionnement	2 907 273,75	2 950 765,62	1%
Résultat de fonctionnement courant	567 385,34	730 063,19	29%

Entre 2020 et 2021, l'évolution des recettes (+6%) a été supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (1%).

Par conséquent, le résultat de fonctionnement courant est en hausse (29%).

1. L'évolution des Recettes de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2020 en €	2021 en €	Variation 2020/2021 en %	Observations
Atténuation de charges (chapitre 013)	43 450,74 €	70 760,78 €	63%	Remboursement sur rémunération du personnel absent
Revenus de gestion courantes (chapitre 70)	163 052,76 €	209 120,16 €	28%	Redevance occupation du domaine public (Orange, SDEA, gaz, électricité), Produit des services (restauration scolaire, accueil de loisirs, école de musique, club ados),
Impôts et taxes (chapitre 73)	2 637 074,74 €	2 390 488,03 €	- 9%	Taxes foncières, Attribution de compensation TCM, Taxe Consommation finale électricité, Taxe additionnelle droits de mutation, TLPE, FPIC,
Dotations et participations (chapitre 74)	612 365,14 €	958 634,51 €	57%	Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de péréquation, Attribution de compensation,
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	2 826,26 €	10 298,28 €	264%	Revenus des immeubles (La Poste, l'Inspection Académique, salle des fêtes)
Produits financiers (chapitre 76)	2,25 €	1,95 €	-13%	Parts sociales Crédit Agricole
Produits exceptionnels (chapitre 77)	14 590,20 €	7 339,10 €	-57%	Don, Remboursements de sinistres, Différence de 1 125 € par rapport au compte de gestion du receveur (erreur écriture)
Total recettes réelles	3 473 362,09 €	3 646 642,81 €	5%	
Opérations d'ordre	1 297,00 €	34 186,00 €	2536%	Amortissements des subventions d'équipement
Total recettes d'ordre	1 297,00 €	34 186,00 €	2536%	
TOTAL	3 474 659,09 €	3 680 828,81 €	6%	

a/ les impôts et taxes constituent le principal poste de recettes.

Ils comprennent notamment :

- Les taxes foncières,
- L'attribution de compensation versée par Troyes Champagne Métropole,
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales destiné à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face, et qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité,
- La taxe Locale sur le Publicité Extérieure (TLPE),
- La taxe additionnelle aux droits de mutation,
- La taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires.

Elles sont en baisse en raison de la diminution des taxes et de la TLPE.

b/ les dotations et participations ont connu une forte hausse.

La raison est comptable : les attributions de compensation étaient comptabilisées au chapitre 73 en 2020 puis au chapitre 74 en 2021.

c/ les autres recettes comprennent essentiellement les locations : salle Michel NINET, La Poste et l'Inspection Académique.

2. L'évolution des Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2020 en €	2021 en €	Variation 2020/2021 en %	Observations
Charges à caractère général (chapitre 011)	773 156,33 €	813 332,30 €	5%	
Charges de personnel (chapitre 012)	1 559 752,17 €	1 648 986,14 €	6%	
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	276 311,74 €	162 507,67 €	-41%	Indemnités des élus, contributions au SDEA, subventions CCAS et associations
Charges financières (intérêts de la dette) (chapitre 66)	48 966,32 €	41 267,12 €	-16%	Intérêts des emprunts et ICNE
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	1 556,36 €		-100%	
Dotations aux provisions (chapitre 68)		275,00 €		
Total dépenses réelles	2 659 742,92 €	2 666 368,23 €	0%	
Opérations d'ordre	247 530,83 €	284 397,39 €	15%	
Total dépenses d'ordre	247 530,83 €	284 397,39 €	15%	
TOTAL	2 907 273,75 €	2 950 765,62 €	1%	

a/ **les charges à caractère général** ont représenté 27,56 % des dépenses Réelles de Fonctionnement, soit le **2^{ème} poste de dépenses**.

Elles retracent les contrats conclus par la commune (électricité, eau, gaz, téléphone,) et tous les achats nécessaires au fonctionnement de la collectivité (achat de fournitures, consommables, prestations de service, de petits matériels, location de matériels, entretien et réparation de divers biens, assurances, ...).

Elles reflètent l'offre des services aux Caillotins : école maternelle et élémentaire, accueil de loisirs, club ados, etc.

Elles ont subi une hausse de 5% par rapport à 2021 en raison d'une activité proche de la « normale » malgré l'épidémie COVID.

b/ **les charges de personnel** ont constitué en 2021, comme chaque année, le **principal poste de dépenses de fonctionnement**.

La législation a imposé des revalorisations des agents de la catégorie C à diverses périodes de l'année.

c/ **les autres charges de gestion courante** comprennent principalement **les contributions obligatoires** (contributions au SDEA), **les subventions versées par la commune aux associations et au CCAS**, et les **indemnités des élus** et constituent le **3^{ème} poste de dépenses de notre collectivité**.

Elles ont diminué de 41% en raison de la baisse du montant des subventions versées aux différentes associations qui ont stoppé leurs activités en raison de l'épidémie.

d/ **les charges financières** continuent à diminuer, preuve du désendettement régulier de la commune et du solde de plusieurs emprunts dans les 3 prochaines années.

	2020 en €	2021 en €	Taux d'évolution
Intérêts de la dette réglés à l'échéance	54 745,59	47 304,19	-14%
Intérêts courus non échus	-5 779,27	-6 037,07	4%
TOTAL INTERETS	48 966,32	41 267,12	-16%

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. L'évolution des recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2020 en €	2021 en €	Variation 2020/2021 en %	Observations
Dotations fonds divers (chapitre 10)	1 241 595,15 €	497 421,97 €	-60%	FCTVA Taxe d'aménagement Excédent de fonctionnement capitalisé
Subventions d'investissement (chapitre 13)	328 163,75 €	63 980,15 €	-81%	Subventions d'équipements reçues de l'Etat, du Conseil Départemental, de TCM, ...
Immobilisations corporelles (chapitre 21)		28,00 €		
Immobilisations en cours (chapitre 23)	5 166,24 €	374,57 €	-93%	
Total recettes réelles	1 574 925,14 €	561 804,69 €	-65%	
Opérations d'ordre	265 071,16 €	284 397,39 €	7%	
Total recettes d'ordre	265 071,16 €	284 397,39 €	7%	
TOTAL	1 839 996,30 €	846 202,08 €	-55%	

L'évolution est en baisse du fait des versements des soldes de subvention sur les opérations terminées en 2021, de même pour le FCTVA.

Par contre, le produit de la taxe d'aménagement augmente de 62% suite à l'augmentation du nombre de permis de construire et des déclarations préalables de travaux.

a/ Les dotations et fonds divers

↳ L'autofinancement

Il s'agit de l'**épargne brute**, c'est-à-dire la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, **qui doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts**.

	2020 en €	2021 en €	Taux d'évolution 2020-2021
Epargne brute	813 619,17 €	979 149,58 €	20%
Remboursement en capital des emprunts	156 545,90 €	163 588,15 €	4%
Epargne nette	657 073,27 €	815 561,43 €	24%
Recettes réelles de fonctionnement	3 473 362,09 €	3 645 517,81 €	5%
Taux d'épargne nette	19%	22%	18%

(1) Le taux d'épargne nette indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée aux nouveaux investissements.

↳ La Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement, qui s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux, est une recette d'investissement importante pour notre collectivité.

Elle dépend des constructions réalisées sur notre commune et le montant est aléatoire.

	2020 en €	2021 en €	Taux d'évolution 2020-2021
Montant de la Taxe d'Aménagement	177 161,77	287 760,29	62%

↳ Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Cette recette rembourse une partie du montant de TVA payé par la commune sur ses investissements de l'année N-1. Son montant est variable puisque directement lié au montant investi par la collectivité l'année précédente :

	2020	2021
Montant perçu	177 841,19	116 870,81
Taux du FCTVA	16,404%	16,404%

b/ Les subventions d'investissement

Il s'agit des subventions versées à notre commune par différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Départemental, Troyes Champagne Métropole,...) pour financer les différents investissements.

c/ Les dotations aux amortissements

L'amortissement est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, qui sont tenues d'amortir la plupart de leurs immobilisations. C'est un autofinancement contraint puisque la collectivité est obligée d'inscrire une dépense de fonctionnement pour la transférer ensuite en recette d'investissement.

2. L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette,
- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine de la collectivité,
- Les constructions d'équipement afin de répondre à des besoins nouveaux.

Dépenses d'investissement	2020 en €	2021 en €	Variation 2020/2021 en %	Observations
Dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)		59 740,36 €		Restitution du trop-perçu de taxe d'aménagement
Remboursement des emprunts (chapitre 16)	156 545,90 €	163 988,15 €	5%	Remboursement du capital des emprunts
Immobilisations incorporelles (chapitre 20 sauf 204)	28 914,00 €	19 218,00 €	-34%	Modification du PLU, Licence JVS,
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	364 887,75 €	162 228,36 €	-56%	Subvention SDEA pour éclairage public, Reversement subv TCM EMC
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	422 441,64 €	132 165,79 €	-69%	Programme d'investissements
Immobilisations en cours (chapitre 23)	329 775,86 €	126 292,98 €	-62%	Programme d'investissements
Total dépenses réelles	1 302 565,15 €	663 633,64 €	-49%	
Opérations d'ordre (chapitre 040-041)	18 837,93 €	34 186,00 €	81%	
Total dépenses d'ordre	18 837,93 €	34 186,00 €	81%	
TOTAL	1 321 403,08 €	697 819,64 €	-47%	

Pour 2021, le montant des investissements s'élève à 439 905,13 €.

Les programmes d'investissement comptabilisés aux chapitres 21 et 23 sont très variés : achat de terrains, solde reconstruction terrain de tennis, pose d'une centrale d'alarme au centre culturel, système d'alarme et changement des fenêtres dans les écoles, installation radiateurs salle Ninet, achat de mobilier urbain, panneaux de signalisation, remplacement de l'autocom, achat de 2 classes mobiles, travaux de voirie, ...

Le montant des investissements inscrits au budget 2021 était de 2 440 136,00 € pour le financement de projets d'investissement qui n'ont pas été réalisés.

3/ LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 2 439 731,08 € avant reprise des restes à réaliser.

Les dépenses s'élèvent à 3 648 585,26 € dont :

- 2 950 765,62 € en section de fonctionnement, soit 80,87%,
- 697 819,64 € en section d'investissement, soit 19,13%.

Pour financer ces dépenses, les recettes encaissées s'élèvent à 4 527 030,89 € dont :

- 3 680 828,21 € en section de fonctionnement, soit 81,31%,
- 846 202,08 € en section d'investissement, soit 18,69%.

Les restes à réaliser de la section d'investissement, qu'il conviendra de reporter au budget primitif 2022 s'élèvent à :

- 1 560 573,00 € en dépenses,
- 65 645,00 € en recettes.

BUDGET COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
002	Excédent de fonctionnement N - 1 reporté	824 481,00			
013	Atténuation de charges	24 000,00	70 760,78	+ 46 760,78	294,84%
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	206 000,00	209 120,16	+ 3 120,16	101,51%
73	Impôts et taxes	2 345 070,00	2 390 488,03	+ 45 418,03	101,94%
74	Dotations, subventions et participations	921 140,00	958 634,51	+ 37 494,51	104,07%
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	10 298,28	+ 5 298,28	205,97%
76	Produits financiers	2,00	1,95	- 0,05	97,50%
77	Produits exceptionnels	3 200,00	7 339,10	+ 4 139,10	229,35%
	Total recettes réelles	4 328 893,00	3 646 642,81	+ 142 230,81	84,24%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 190,00	34 186,00		
	Total recettes d'ordre	34 190,00	34 186,00		
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 363 083,00	3 680 828,81		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	997 360,00	813 332,30	- 184 027,70	81,55%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 000,00	1 648 986,14	- 56 013,86	96,71%
65	Autres charges de gestion courante	266 465,00	162 507,67	- 103 957,33	60,99%
66	Charges financières	42 000,00	41 267,12	- 732,88	98,26%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	-	- 3 000,00	
68	Dotations aux provisions	275,00	275,00	0,00	100,00%
022	Dépenses imprévues	15 000,00	-	- 15 000,00	
	Total dépenses réelles	3 029 100,00	2 666 368,23	- 362 731,77	88,03%
023	Virement à la section d'investissement	1 049 583,00	-		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 400,00	284 397,39		
	Total dépenses d'ordre	1 333 983,00	284 397,39		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 363 083,00	2 950 765,62		

BUDGET COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION PAR FONCTION

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
0	Services Généraux des Administrations publiques	4 054 748,00	3 335 120,78	- 719 627,22	82,25%
1	Sécurité et salubrité publiques		11 081,85	+ 11 081,85	
2	Enseignement - formation	131 750,00	160 992,05	+ 29 242,05	122,20%
3	Culture	24 700,00	18 287,47	- 6 412,53	74,04%
4	Sport et jeunesse	108 175,00	110 406,20	+ 2 231,20	102,06%
7	Logement	4 600,00	3 994,68	- 605,32	86,84%
8	Aménagement et services urbains, environnement	4 920,00	6 777,78	+ 1 857,78	137,76%
	Total recettes réelles	4 328 893,00	3 646 660,81	- 682 254,19	84,24%
0	Services Généraux des Administrations publiques	34 190,00	34 168,00		
	Total recettes d'ordre	34 190,00	34 168,00		
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 363 083,00	3 680 828,81		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
0	Services Généraux des Administrations publiques	1 145 610,00	1 050 403,04	- 95 206,96	91,69%
1	Sécurité et salubrité publiques	70 885,00	65 411,32	- 5 473,68	92,28%
2	Enseignement - formation	528 080,00	541 506,60	+ 13 426,60	102,54%
3	Culture	202 895,00	169 052,72	- 33 842,28	83,32%
4	Sport et jeunesse	432 495,00	324 586,41	- 107 908,59	75,05%
5	Interventions sociales et santé	7 100,00	4 651,07	- 2 448,93	65,51%
6	Famille	10 000,00	4 184,25	- 5 815,75	41,84%
7	Logement	200,00	3 153,51	+ 2 953,61	1576,76%
8	Aménagement et services urbains, environnement	631 835,00	503 419,31	- 128 415,69	79,68%
	Total dépenses réelles	3 029 100,00	2 666 368,23	- 395 492,09	88,03%
0	Services Généraux des Administrations publiques	1 333 983,00	284 397,39		
	Total dépenses d'ordre	1 333 983,00	284 397,39		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 363 083,00	2 950 765,62		

BUDGET COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	736 804,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	266 380,00	497 421,97	+ 231 041,97	186,73%
13	Subventions d'investissement	128 159,00	63 980,15	- 64 178,85	49,92%
21	Immobilisations corporelles		28,00	+ 28,00	
23	Immobilisations en cours		374,57	+ 374,57	
O24	Produit des cessions	9 000,00	-		
	Total recettes réelles	1 140 343,00	561 804,69	+ 167 265,69	49,27%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 049 583,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 400,00	284 397,39		
	Total recettes d'ordre	1 333 983,00	284 397,39		
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 474 326,00	846 202,08		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
020	Dépenses imprévues	16 000,00			
10	Immobilisations corporelles	60 085,00	59 740,36	+ 344,64	99,43%
16	Emprunts et dettes assimilées (rbst de capital)	164 000,00	163 988,15	+ 11,85	99,99%
20	Immobilisations incorporelles	25 985,00	19 218,00	+ 6 767,00	73,96%
204	Subventions d'équipement versées	221 830,00	162 228,36	+ 59 601,64	73,13%
21	Immobilisations corporelles	561 706,00	132 165,79	+ 429 540,21	23,53%
23	Immobilisations en cours	1 390 530,00	126 292,98	+ 1 264 237,02	9,08%
	Total dépenses réelles	2 440 136,00	663 633,64	+ 1 760 502,36	27,20%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 190,00	34 186,00		
	Total dépenses d'orde	34 190,00	34 186,00		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 474 326,00	697 819,64		

BUDGET COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION PAR FONCTION

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
0	Services Généraux des Administrations publiques	1 006 124,00	499 489,97	- 506 634,03	49,64%
3	Culture	9 500,00	9 531,00	+ -31,00	100,33%
4	Sport et jeunesse	6 666,00	-	- 6 666,00	0,00%
5	Interventions sociales et santé	39 378,00	39 378,73	+ 0,73	100,00%
8	Aménagement et services urbains, environnement	78 675,00	13 404,99	- 65 270,01	37,17%
	Total recettes réelles	1 140 343,00	561 804,69	- 578 538,31	49,27%
0	Services Généraux des Administrations publiques	1 333 983,00	284 397,39		
	Total recettes d'ordre	1 333 983,00	284 397,39		
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 474 326,00	846 202,08		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
0	Services Généraux des Administrations publiques	390 260,00	285 736,91	- 104 523,09	73,22%
1	Sécurité et salubrité publiques	159 230,00	-	- 159 230,00	0,00%
2	Enseignement - formation	169 244,00	40 491,19	- 128 752,81	23,92%
3	Culture	15 725,00	4 423,60	- 11 301,40	28,13%
4	Sport et jeunesse	98 132,00	23 112,86	- 75 019,14	23,55%
5	Interventions sociales et santé	5 500,00	39 778,73	+ 34 278,73	723,25%
7	Logement	2 740,00	-	- 2 740,00	0,00%
8	Aménagement et services urbains, environnement	1 596 995,00	270 090,35	- 606 466,45	16,91%
9	Action économique	2 310,00	-	- 2 310,00	0,00%
	Total dépenses réelles	2 440 136,00	663 633,64	- 1 119 141,62	27,20%
0	Services Généraux des Administrations publiques	34 190,00	34 186,00		
	Total dépenses d'ordre	34 190,00	34 186,00		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 474 326,00	697 819,64		

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2021

Au 31/12	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuités
2021	873 263,64	47 301,64	163 588,15	210 889,79
2022	703 149,81	39 814,50	170 990,57	210 805,07
2023	525 291,86	31 614,10	178 772,02	210 386,12
2024	358 003,14	22 936,43	160 662,70	183 599,13
2025	245 523,28	15 024,36	105 894,27	120 918,63
2026	221 095,86	9 782,68	25 463,31	35 245,99
2027	195 632,55	8 702,66	26 543,33	35 245,99
2028	169 089,22	7 576,62	27 669,37	35 245,99
2029	141 419,85	6 402,59	28 843,33	35 245,92
2030	112 576,52	5 178,52	11 958,94	17 137,46
2031	100 617,58	4 628,41	12 509,05	17 137,46
2032	88 108,53	4 052,99	13 084,47	17 137,46
2033	75 024,06	3 451,11	13 686,35	17 137,46
2034	61 337,71	2 821,53	14 315,93	17 137,46
2035	47 021,78	2 163,00	14 974,46	17 137,46
2036	32 047,32	1 474,18	15 663,28	17 137,46
2037	16 384,04	753,42	16 384,04	17 137,46

CONCLUSION

Le projet de compte administratif qui vous est présenté pour l'année 2021 retrace les éléments suivants :

- En section de fonctionnement :
 - o Stabilité des dépenses de fonctionnement,
 - o Parmi les recettes de fonctionnement, augmentation de la DGF en raison de la hausse de la population,

- En section d'investissement :
 - o Le montant des dépenses d'investissement est modéré puisque les derniers programmes de travaux sont finalisés et aucun nouveau projet n'a été initié suite à l'installation d'un nouveau Conseil Municipal et au décès de Monsieur Rehn.

Le montant des recettes est faible puisque aucune subvention d'investissement n'a été versée, les programmes de travaux étant finalisés.

L'épargne nette s'accroît de 24% par rapport à 2021 permettant ainsi la réalisation des projets.